

10

LOUVRE

Conseil d'administration de l'Etablissement public du musée du Louvre

Séance du 19 novembre 2021

DELIBERATION

Admission en non-valeur

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, en particulier son article 193 ;

Vu l'avis favorable de l'agent comptable ;

Article 1. Le conseil d'administration approuve l'admission en non-valeur de la dette d'un montant de 13 205.11 € due par l'EURL OCTOBASE en liquidation judiciaire, au motif de l'irrecouvrabilité de sa créance attestée par le liquidateur judiciaire.

Laurence des Cars

Présidente du conseil d'administration